

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 3 avril 2020, à 14h45, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 26 mars 2020 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

Excusés : M. François BOUSSARD, Vice-Président, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

Absents :

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD.

Invités : M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Insertion et Logement, excusé, Mme Martine Crnkovic, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques, excusée.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Jérôme Sterkers, Directeur de cabinet et M. Olivier Dubosc, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1 **Participation du Département au fonds départemental d'aide aux jeunes au titre de 2020**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de fixer à 470 mois mesures l'accompagnement social des jeunes les plus en difficulté au titre de 2020 pour une dépense globale prévisionnelle de 101 050 € et de prendre en charge les frais de secrétariat et de gestion à hauteur de 52 081 €,
- d'habiliter le Président à signer les différentes conventions relatives à l'accompagnement social, aux fonctionnements des secrétariats avec les Missions locales et la convention relative à la gestion financières individuelles,
- et d'apporter son concours financier à hauteur de 121 998 € aux projets d'actions collectives en faveur des jeunes en difficulté.

Accord de la Commission Permanente, avec 12 votes pour.

M. Christophe ROUILLON, membre de droit de l'Association Tarmac, ne prend part ni au débat ni au vote.

2 **Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à 13 familles pour un montant total de 10 400 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

3 **Attribution d'une aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des maisons d'assistants maternels - gestion associative**

Il est proposé à la Commission d'attribuer aux deux associations gestionnaires des deux MAM de Saint Mars la Brière et Préval, l'aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des maisons d'assistants maternels, pour l'acquisition de matériel et d'équipement, d'un montant de 7 775,88 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

4 **Participation du Département au financement d'actions d'accompagnement individualisé et de développement de lien social**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des subventions pour le financement d'actions d'accompagnement individualisé et de développement social au Centre social "Voyageurs 72" (35 000 €), à l'association l'ATRE (12 800 €), au Centre social Val du Loir (12 800 €), à l'association TARMAC (40 000 €) et d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

5 **Participation du département au financement des centres sociaux**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions aux différents centres sociaux intercommunaux et au Centre social "Voyageurs 72", soit 68 600 € et d'apporter son concours financier aux actions présentées par les Centres sociaux péri-urbains, à hauteur de 6 900 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 12 votes pour

Commission Insertion et Logement

6 Insertion - Programmation FSE 2019-2021

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer les avenants triennale 2019-2021 avec l'organisme Carbur'Pera, le Relais Habitat et Services jeunes, Argos Action numérique et Argos Action de retour à l'emploi.

**Accord de la Commission Permanente, avec 15 votes pour
Mme Véronique RIVRON, membre du Conseil d'administration du Relais Habitat et Services Jeunes, ne prend part ni au débat ni au vote.**

7 Insertion - avenant à la convention pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi confrontés au risque de pauvreté et d'exclusion avec Pôle Emploi

Il est proposé à la Commission permanente de valider et d'habiliter le Président à signer l'avenant à la convention pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi confrontés au risque de pauvreté et d'exclusion signée le 18 janvier 2019 entre Pôle Emploi et le Département.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

8 Insertion - Admission en non-valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les admissions en non-valeur de 19 318,09 € au titre du RMI et 66 775,22 € au titre du RSA.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

9 Insertion - Créances éteintes

Il est proposé à la Commission permanente de constater les créances éteintes pour une somme totale de 2 964,97 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

10 Logement - délégation de compétence des aides à la pierre - bilan 2019 - avenants 2019 et 2020 - programmation 2020 - aide départementale à la réhabilitation

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte du bilan de l'exercice 2019 de la délégation des aides à la pierre et d'habiliter le Président à signer l'avenant n°6 à la convention pour 2020 ainsi que les avenants n°4 pour 2019 et 5 pour 2020 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé. Il est proposé par ailleurs de répartir l'enveloppe de crédits allouée par l'Etat de 628 863 € pour les PLUS/PLAI, de définir la programmation PLUS/PLAI, PSLA, PLS et démolitions, d'accorder une prime de 791 € aux T1/T2 et de fixer la date limite de dépôt des dossiers au 1er octobre 2020. Il est également proposé d'établir la programmation 2020 des opérations de réhabilitation et d'accorder 21 677 € à Sarthe Habitat pour des travaux d'adaptation dans 27 logements. Enfin, il est proposé d'autoriser le virement de 50 000 € d'Autorisation de programme 2019-1 de l'opération 8405004 vers l'Autorisation de programme 2020-1 de l'opération 8405009 pour reconduire le délai de validité de la subvention octroyée à Sarthe Habitat pour le projet d'humanisation de l'hôtel social de Beillé.

**Accord de la Commission Permanente, avec 13 votes pour
M. Dominique LE MÈNER, membre du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prend part ni au débat ni au vote.**

- 11 **Logement - amélioration de l'habitat privé - lutte contre l'habitat indigne**
Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder, dans le cadre du dispositif de lutte contre l'habitat indigne, une subvention de 2 500 € à Monsieur L. Bernard et de 1 983 € à Monsieur L. Jean-Pierre pour la réhabilitation de leurs logements.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- 12 **Equipement matériel et mobilier dans les collèges publics**
Il est proposé à la Commission permanente la répartition des subventions équipement et mobilier dans les collèges publics pour un montant global de 11 658,53 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

- 13 **Dotations complémentaires de fonctionnement - Année 2020**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une dotation complémentaire de fonctionnement de 3 000,00 € au collège La Foresterie de Bonnétable pour compenser les dépenses de frais de viabilisation des modulaires et 2 175,66 € au collège de Mamers pour compenser des surcoûts de fluides liés aux travaux

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

- 14 **Changement de nom du collège "Les Sources" en "Béregère de Navarre"**
Il est proposé à la Commission permanente de changer le nom du collège "Les Sources" en "Béregère de Navarre".

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

- 15 **Groupement de commandes pour la fourniture de gaz propane dans trois collèges**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention portant constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz propane en citerne pour trois collèges sarthois, « Les Alpes Mancelles » à Moulins le Carbonnel, « Véron de Forbonnais » à Saint Cosme en Vairais et « Normandie Maine » à Ancinnes.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

- 16 **Fonds départemental des services d'hébergement (FDSH)**
Il est proposé à la Commission permanente de retenir l'ensemble des demandes de subventions au titre du fonds départemental des services d'hébergement pour un montant global de 15 755,19 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Commission Infrastructures routières

17 Cession d'une parcelle à Changé

Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser la cession d'une parcelle départementale cadastrée section AB n° 516 de 10 m² au prix de 1,00 € le m² pour un total de 10,00 € au profit de particuliers et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

18 Convention de groupement de commandes pour les prestations réalisées par les cabinets de géomètres

Il est proposé à la Commission permanente d'accepter le principe du groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Circuit des 24 H pour la réalisation de levés et plans topographiques et d'habiliter le Président à passer et à signer la convention pour la constitution d'un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

19 Aménagement du Territoire - ATESART - cession d'actions du Département

Il est proposé à la Commission permanente de valider la cession par le Département, pour un montant de 350 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit de deux communes et d'un syndicat, conformément à l'annexe 1.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

20 Agriculture

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder :

- une aide totale de 2100 € à 14 exposants, à raison de 150 € par structure, pour leur participation au Salon de l'Agriculture de Paris du 22 février au 1er mars 2020, suivant le tableau joint en annexe 1 ;
- une subvention de 425 € au comice agricole du canton de la Ferté Bernard ; une subvention globale de 2 200 € à 11 Jeunes Agriculteurs à raison de 200 € chacun, dans le cadre du Stage Préparatoire à l'Installation, suivant le tableau joint en annexe 2 ;
- deux subventions dans le cadre de l'aide 5.08 "Transformation de produits agricoles à la ferme", l'une de 15 040 € au GAEC Ferme du Colombier sis à Tuffé Val de la Chéronne, l'autre de 6 408,85 € à l'EARL L'ETENDUE BIO sise à Yvré le Pôlin.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

21 **Environnement**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder :

- une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association "Les oubliés de la canicule 72",
- au titre des aides de la nouvelle dynamique bocage : 8 268 € à destination des agriculteurs, 1 057 € à destination des particuliers, associations ou entreprises et 800 € au titre des frais d'ingénierie à la Chambre d'Agriculture.
- d'approuver le nouveau cadre d'aide des Espaces Naturels Sensibles.
- de labelliser en « Espaces Naturels Sensibles » le site du Coteau de Brière de Villaines-la-Carelle, et des Prés de la Conraie de Précigné.
- d'habiliter le Président à signer les conventions formalisant les partenariats avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

22 **Admissions en non-valeur**

Il est proposé à la Commission permanente d'émettre un avis favorable à deux demandes d'admission en non-valeur de la taxe d'aménagement (document annexé)

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

23 **Aides aux animations culturelles - Convention de prêt de matériel**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer aux communes d'Arnage, Bouloire, Cérans-Foulletourte, Ecommoy, aux communautés de communes Loué Brûlon Noyen et Maine Saosnois ainsi qu'au SIVOM Laigné/Saint-Gervais-en-Belin des aides pour le soutien aux animations culturelles organisées dans leur bibliothèque et d'habiliter le Président à signer la convention précisant les modalités de prêt de matériel.

Accord de la Commission Permanente, avec 15 votes pour

24 **Soutenir les acteurs locaux au niveau culturel**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 29 755 € au titre de la transmission et des pratiques amateurs ; 15 900 € au titre du soutien aux actions de sensibilisation ; 31 000 € au titre des scènes missionnées ; 16 175 € au titre des festivals et d'autoriser le Président à signer l'avenant avec le Théâtre de l'Ephémère.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

25 **Patrimoine**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions suivantes : 249 746 € au titre du programme de conservation des monuments historiques; 6 736 € au titre du programme de sauvegarde des édifices culturels non protégés; 10 039 € au titre du programme de sauvegarde du patrimoine rural non protégé; 18 955 € au titre du programme de sauvegarde des objets mobiliers; 13 150 € au titre des aides aux associations patrimoniales et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les photographes exposés lors de la biennale 2020.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

Mme Elen DEBOST, Adjointe au Maire du Mans, ne prend part ni au débat ni au vote.

- 26 **Aides aux sports**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme de 47 300 € au titre des aides aux sports.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

- 27 **Actions Sportives Promotionnelles**
Il est proposé à la Commission Permanente de répartir un crédit de 9 300 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

- 28 **Sports Mécaniques**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 3 600 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

- 29 **Prêts d'honneur aux étudiants**
Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable dans un délai de quatre ans à un étudiant originaire de la Sarthe représentant un engagement total de 3 000 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

- 30 **Virement d'autorisation de programme et de crédits de paiement sur 2020 pour l'acquisition de structures modulaires**
Il est proposé à la Commission permanente dans le cadre de la mise en valeur des maisons éclusières de procéder à un virement d'autorisation de programme pour l'acquisition de structures modulaires.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 31 **Acquisition de locaux à Montmirail**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition d'une partie de l'immeuble situé 23 rue du Dr Castaing à MONTMIRAIL et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les actes à intervenir et tous les documents afférents à cette acquisition immobilière. La rédaction de l'acte, les frais de géomètre et notariés seront confiés à Maître Martine ALIX-CHAPDELAINÉ et à la charge du Département.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

- 32 **Partenariats associatifs**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 8 000 € aux associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

33 **Virement d'autorisations de programme et de crédits de paiement - Travaux urgents couverture de la Gare de Beillé**

Il est proposé à la Commission permanente d'opérer un redéploiement d'autorisation de programme et de crédits de paiements de 40 000 € afin de procéder à la réalisation des travaux sur la couverture et porte d'accès sur la gare de Beillé et les peintures des menuiseries bois à la gare de Tuffé.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

34 **Admissions en non-valeur (ANV) Transports scolaires**

Il est proposé à la Commission permanente de décider l'admission en non-valeur de la somme de 817 € suivant la liste jointe en annexe.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.